



Montgiscard Côté Nature Concours photos

Du 25 octobre au 24 novembre

Envoyez vos photos à :
courrier@montgiscard.com



Règlement du concours photos « Montgiscard côté Nature »

La municipalité de Montgiscard organise un concours de photos gratuit, ouvert à tous les photographes amateurs dans le cadre du salon Montgiscard Nature qui se déroulera les 26-27-28 novembre 2021.

1) THEME DU CONCOURS

Les photos auront pour thème : « Montgiscard côté Nature ».

Il sera laissé libre cours à l'imagination des participants pour illustrer ce thème à **condition que les photos soient réalisées sur la commune de Montgiscard.**

2) CONDITION DE PARTICIPATION

Le concours est ouvert à toute personne physique de plus de 8 ans. Les photographes professionnels sont exclus du concours.

La participation au concours est gratuite. Elle implique l'entière acceptation du présent règlement, sans possibilité de réclamation quant aux résultats.

3) DUREE ET DEROULEMENT DU CONCOURS

Le concours est ouvert jusqu'au mercredi 24 novembre 2021. Les photos au format numérique devront être adressées à courrier@montgiscard.com en indiquant le lieu précis de prise de vue.

Une présélection de 10 photos sera réalisée par 6 membres de la Commission Développement Durable de Montgiscard sous la présidence de Monsieur le Maire.

Ils auront pour mission de sélectionner les photographies des candidats présentées de façon anonyme.

Aucun signe distinctif ne doit être apposé sur les photos. Seuls pourront connaître les noms des auteurs des clichés les personnes chargées de réceptionner les œuvres.

Les photographies seront jugées sur trois aspects :

- Pertinence du sujet
- Originalité
- Technique et intérêt artistique

L'organisateur se réserve le droit d'invalider ou d'annuler tout ou partie d'une participation s'il apparaît que des fraudes ou des dysfonctionnements de toute sorte sont intervenus dans le cadre de la participation au concours. Il se réserve également le droit d'exclure les images qui porteraient atteinte à l'ordre public ou aux bonnes mœurs.

La décision du jury est irrévocable et ne sera en aucun cas à justifier.

Dans le cadre d'un projet pédagogique porté par l'école élémentaire de Montgiscard, chaque classe soumettra une photo au concours (9 classes).

Les 10 photos retenues par le jury ainsi que les 9 photos présentées par l'école élémentaire seront imprimées et affichées sur le stand de la Mairie de Montgiscard lors du salon Montgiscard Nature qui se tiendra du 26 au 28 novembre 2021 à la Salle du Faubourg du Sers.

Les visiteurs pourront voter à l'aide d'une urne.

Le dépouillement aura lieu le dimanche 28 novembre à 16 h.

4) MODALITES DE PARTICIPATION

Chaque participant peut présenter 3 photographies au maximum. Les photos ne doivent ni être retouchées, ni faire l'objet d'un montage par le biais d'un logiciel de photos. Une définition correcte est demandée.

Les participants déclarent et garantissent être les auteurs des photos proposées et par conséquent être titulaires exclusifs des droits de propriété littéraire et artistique, à savoir le droit au nom, le droit de reproduction et le droit de représentation au public des dites photos. Ils consentent à ce titre à ce que ces photos puissent être exposées et/ou publiées sur tout support de communication de la commune.

Ils déclarent et garantissent également avoir obtenu l'autorisation préalable écrite des personnes identifiables sur les photos présentées ou des personnes propriétaires des biens représentés. La responsabilité de l'organisateur ne pourra en aucun cas être engagée du fait de l'utilisation des dites photos.

5) PRIX ET RECOMPENSES

Les 3 plus belles photos ainsi que le nom de leur auteur seront présentées à la population de Montgiscard dans le bulletin municipal de janvier 2022 ainsi que sur le site www.ville-montgiscard.fr. Les gagnants seront informés par téléphone ou par courriel le 29 novembre.

6) INFORMATIONS NOMINATIVES

Conformément aux dispositions de l'article 34 de la 78-17 dite Loi Informatique et Libertés, les participants sont informés que les informations nominatives recueillies sont nécessaires pour leur participation au présent concours et font l'objet d'un traitement informatique. Ils sont informés qu'ils bénéficient d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des données personnelles les concernant.